140,000 habitants et 110,000 ouvriers. Vous voyez combien une école ayant pour objet de former des chefs d'atelier serait bien placée dans un pareil milieu.

Le conseil municipal, dans sa séance du 22 octobre 1879, a tellement compris l'importance pour la ville de Roubaix d'obtenir l'installation de l'école des arts et métiers, qu'il a pris la délibération suivante :

« Le conseil autorise M. le maire à offrir à l'Etat 2 hectares de terrain et une subvention de 500.000 francs. »

La chambre de commerce, par une délibération du 27 février 1879, s'est associé à la demande du conseil municipal, et a fait ressortir les avantages que retirerait l'industrie roubaisienne de la création de l'école dont il s'agit.

Je résume, messieurs, la position des deux villes, afin que la Chambre soit parfaitement édifiée

La ville de Lille offre à l'Etat 19,052 mètres de terrain, plus une subvention de 200,000 fr.

La ville de Roubaix offre à l'Etat 2 hectares soit 20,000 mètres de terrain, plus une subvention de 500.000 francs. Différence en faveur de Roubaix 300,000 francs.

Voilà une position bien claire et parfaitement définie.

M. le ministre du commerce a visité ce centre industriel, et je lui demande si la ville de Roubaix n'est pas digne de voir installer chez elle la nouvelle école, et je ne crains pas de le dire, monsieur le ministre de l'agriculture et du commerce, vous ne seriez nullement contrarié si la Chambre se prononçait en faveur de Roubaix.

Messieurs, la Chambre éclairée acceptera mon amendement ; et décidera que l'école d'arts et métiers doit être installée à Roubaix. (Très-bien ! sur plusieurs bancs).

M. LE PRÉSIDENT. M. le rapporteur à la parole.

M. PIERRE LEGRAND, *rapporteur*. Messieurs, les observations qui viennent de vous être faites par notre honorable collègue, M. Screpel, avaient été déjà développées par lui devant la commission. Nous nous associons bien volontiers, comme tous nous l'avons déjà fait, aux éloges qu'il a décernés à la ville de Roubaix. Roubaix est un grand centre industriel, qui tirerait un grand avantage de la création dans son sein d'une Ecole d'Arts-et-Métiers, cela est incontestable.

Mais il nous a semblé qu'avant l'intérêt particulier de telle ou telle ville, il fallait placer l'intérêt général et l'intérêt de l'école elle-même à créer, et c'est parce que nous avons pensé qu'il y avait intérêt pour la nouvelle école, pour son bon recrutement à être placée à Lille, que la commission, d'accord avec le Gouvernement, a proposé cette dernière ville pour y fixer le siège de la quatrième Ecole d'Arts-et-Métiers.

Je ne rentrerai pas dans les développements que j'ai donnés dans le rapport fait au nom de votre commission ; qu'il me suffise de dire que depuis longtemps cette affaire est à l'étude, que, depuis que la région du Nord a été indiquée pour recevoir l'Ecole d'Arts-et-Métiers, tous les grand centres de la région ont été consultés ; les grandes villes des quatre départements formant la région du Nord ont émis une opinion conforme aux désirs de la ville de Lille.

Les conseils élus de la plupart des départements de cette région ont été consultés; toutes les grandes sociétés industrielles, celles d'Amiens, de Lille, de Fourmies, la société des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, plusieurs chambres de commerce ont émis un avis identique. Cent trois conseils municipaux se sont prononcés dans le même sens.

Je pourrais continuer mes développements dans cet ordre d'idées; il me suffira de dire qu'il y a une réunion d'hommes particulièrement compétents pour statuer sur une pareille question, pour dire quelle ville devrait être choisie de préférence, dans l'intérêt général du département : C'est le conseil général.

Eh bien, le conseil général du Nord, qui veut avant tout le succès de l'école fondée, puisqu'il la soutiendra par des bourses et des subventions, le conseil général du Nord, dis-je, à l'unanimité et sans protestation aucune, a désigné la ville de Lille.

Pour toutes ces raisons, messieurs, je vous demande de confirmer ce choix et d'adopter les vœux émis par tous les corps que je viens d'énumérer, conformes aux propositions de M. le ministre de l'agriculture et commerce; je vous demande, enfin, de repousser l'amendement fait en faveur de la ville de Roubaix et de maintenir notre proposition de créer à Lille la quatrième école nationale d'arts et métiers. (Très-bien ! très-bien !)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte la Chambre sur l'amendement de M. Screpel.

(L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté).

Elections pour les Chambres et les Tribunaux de commerce. — LILLE. — *Mercredi 5 Janvier*. — Tribunal : MM. Verly, président (non rééligible); Schoutteten Jules, Ovigneur Jules, Fontaine Achille et Huet Charles, juges (rééligibles); Lemaître Gustave, Giraud Abel, juges suppléants.

Chambre : Membres sortants : Bernard Henri, Descamps Anatole, Derode Prosper, Scrive-Bigo, Le Gavrian Paul, Vial Alexis, M. Bautista, de Cambrai, doit en outre être remplacé pour 2 ans.

MM. Henri Bernard et Scrive-Bigo ne se représentent pas.

ROUBAIX. — *28 décembre*. — Tribunal : MM. Bossut Henri, président, (non-rééligible); Screpel-Chrétien, juge (non-rééligible); Delattre Achille, juge suppléant, Leborgne Ferdinand, juge suppléant décédé.

Chambre : Delfosse, Motte-Bossut et Parent-Montfort.

TOURCOING. — *Lundi 27 décembre*. — Tribunal : Membres sortants : Duquennoy Adolphe, juge (non-rééligible); Desurmont Paul, et Flipo-Van-Oost, juges suppléants.

Chambre : Jourdain Eugène, Leurent Désiré, Lemaître Paul, Herbaux-Tibeauts.

ARMENTIÈRES. — *Lundi 27 décembre*. — Chambre consultative : Béghin Antoine, Lacherez-Dervilde, Mahieu Auguste, Dufour Edouard.

Vote des sénateurs du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour présenté par M. de Rozières. à propos de l'interpellation de M. de Lareinty sur l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles de Paris.

Cet ordre du jour était ainsi conçu :

« Le Sénat, regrettant l'acte qui a motivé l'interpellation, passe à l'ordre du jour. »

Les sénateurs du Nord ont voté contre à l'exception de M. Massiet du Biest, absent par congé.

Les sénateurs inamovibles ont voté comme suit :

Pour : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

A voté contre : M. Testelin.

Absent par congé : M. Roger.

Voici le vote des députés du Nord, dans le scrutin sur l'amendement de M. Freppel, portant que l'instruction religieuse fera partie de l'enseignement primaire :

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, de La Grange, Plinchon, Telliez-Béthune.

Ont voté contre : MM. Cirier, Girard, Girod, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Screpel, Trystram.

Absent par congé : M. des Rotours.

Par décret présidentiel en date du 20 décembre, M. Frédéric Diehl, capitaine au 16e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Lille, est nommé chef de ce bataillon, en remplacement de M. Bertrand, mis en activité hors cadre, pour être affecté au service d'état-major.

Par arrêté en date du 21 décembre, la chaire de zoologie de la Faculté des sciences de Lille est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la présente publication, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Par décret en date du 20 décembre, sont nommés :

Juge de paix du canton de Campagne-les Hesdin (Pas-de-Calais, M. Leurent, en remplacement de M. Delsaux, qui a été nommé juge de paix à Carvin.

Suppléant du juge de paix du canton nord de Valenciennes, M. Sautteau, avocat, en remplacement de M. Devillers, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Lens, M. Brasme, conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Brasme, décédé.

Par décision du ministre des Postes et Télégraphes, un établissement de poste est autorisé dans la commune de Le Parcq (Pas-de-Calais).

MM. Bousseau et Judas, étudiants en pharmacie de la Faculté catholique de Lille, viennent de passer avec succès le second examen probatoire pour le diplôme de pharmacien.

Hier, à l'ouverture de la séance du Conseil municipal de Lille, M. Rigaut, a communiqué une lettre de M. Verly, annonçant que des motifs de santé l'obligent à renoncer aux travaux du Conseil, et qu'il ne se représente ra pas aux élections de janvier

La Cour de Douai, Chambre des appels correctionnels, a rendu hier son arrêt dans le procès intenté, au *Progrès du Nord*, en août dernier, par M. l'abbé Maigret.

La cour a enlevé la peine de l'amende de 100 fr prononcée contre ce journal par les premiers juges.

Le jour de Noël, un jeune artiste, bien connu à Roubaix, M. Peers, fera exécuter trois messes différentes de sa composition, à Notre-Dame, au Collège. et au Cercle catholique de la rue des Fondeurs. L'une d'entre elles, la messe Notre-Dame des Victoires, dédiée à M. le Principal du Collège, a déjà été chantée. et très appréciée par les connaisseurs. Nous souhaitons de nouveaux succès à M. Peers, qui nous prouve tout ce que peut le talent joint au travail persévérant.

En raison de la fête de Noël, la réunion hebdomadaire des membres du Cercle militaire de Roubaix, aura lieu vendredi soir, au lieu de samedi soir.

Voici des détails complémentaires sur l'incendie qui a éclaté à Willems, il y a deux jours.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu a entièrement consumé un magasin dépendant de l'établissement industriel de M. Truffaut, filateur, maire de Willems, et pour 80 à 100,000 francs de marchandises (étoupes et lins) contenues dans ce magasin.

Les pompiers de Willems, de Chéreng et la pompe de la gare de Baisieux, servie par le chef de gare et les employés sont arrivés avec une grande célérité. Tous les travailleurs ont été admirables de dévouement. C'est grâce à eux que les bâtiments et les maisons environnantes ont été préservés d'une destruction totale, toutes ces constructions étant agglomérées.

On a remarque sur le lieu du sinistre M. le brigadier de gendarmerie, M. le chef de gare de Baisieux, M. l'inspecteur des douanes, tous les employés de la douane de Willems et des environs et un grand nombre d'habitants de Willems.

N'oublions pas de mentionner aussi la présence de M. le curé de la paroisse, qui a également fait preuve d'un dévouement digne d'éloges et est arrivé un des premiers sur le lieu de l'incendie.

Ce sont les deux pompes de Willems qui ont attaqué les premières.

Hier, vers six heures du soir, un passant qui longeait le quai de la Basse-Deûle, à Lille aperçut dans l'ombre, près du Pont-Neuf, une femme qui portait un enfant dans ses bras et paraissait en proie à une grande surexcitation.

Avant qu'il ait pu la rejoindre, la femme précipita l'enfant dans le canal et s'enfuit dans la direction des Halles aux sucres, où elle disparut par une rue adjacente.

Le témoin de ce crime donna aussitôt l'alarme, et aussitôt un courageux batelier M. Deleporte, dont le bateau était amarré près du pont, se jeta au secours de l'enfant et parvint à la retirer avant que l'asphixie ne soit complète.

L'enfant fut transportée immédiatement au poste des pompiers de la Halle, où grâce à des soins empressés, prodigués par les voisins et un médecin appelé en toute hâte elle reprit connaissance. C'est une petite fille de 3 à 4 ans, qui n'a pu, jusqu'ici, donner les noms de ses parents.

Une enquête a été ouverte aussitôt, et tout fait espérer que l'auteur de ce crime ne tardera pas à tomber sous la main de la justice.

On assure que dans la journée d'hier, une femme accompagnée d'une petite fille dont le signalement correspond exactement avec celui de la victime, se serait présentée à l'économat de l'Hospice général afin d'y faire admettre cette enfant.

Trois habitants de Roubaix, Julien V... et les frères Pierre et Jean V..., ont été arrêtés hier et écroués au dépôt de sûreté. Ils sont prévenus de coups et blessures et de bris de clôture.

On nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Roubaix, 22 décembre, 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Nous venons de lire dans votre numéro paru hier soir, le compte-rendu de la soirée qui a été donnée le lundi 20 courant, au patronage St-Eloi et le trouvons incomplet.

Les éloges faits, hier, à M. Roger sont certainement mérités.

Nous avons remarqué la manière dont M. Gustave Prez, dans son rôle d'Antonio, et M. Arsène Senneville, dans celui de Paolo, se sont acquittés de leur tâche : ils ont obtenu beaucoup de succès, dans les passages, même les plus difficiles.

MM. Depoorter et Meurisse se sont également très-bien tirés d'affaire.

Nous avons encore remarqué le bon ensemble des figurants : en un mot, cette soirée nous a laissés à tous les meilleurs souvenirs et souhaitons que ces sortes de récréations soient à l'avenir plus multipliées.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur l'assurance de notre haute considération.

Un groupe d'auditeurs.

La *Musique Municipale* de Croix offrira le samedi, 25 novembre, à ses membres honoraires un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu dans la salle des concerts, avec le concours de plusieurs artistes distingués. Cette fête musicale aura lieu à six heures. En voici le programme.

PREMIÈRE PARTIE

Ouverture de la *Dame Blanche*. *Musique Municipale*. — Romance, MM. E. de Condé — Chansonnette, scène comique, Montague. — Air varié pour saxophone, Lauridan. — Romance, Tousart. — Chansonnette comique, X... —

DEUXIÈME PARTIE

Ouverture, *Poète et Paysan*, *Musique Municipale*. — Romance, MM. Tousart. — Chansonnette comique. X... — Air varié pour clarinette, César Petit. — Romance, E. de Condé. — Chansonnette comique, Montague.

Le piano sera tenu par Mlle Rivelois.

Toute personne étrangère à la société sera admise en payant 1 fr. d'entrée. Les bureaux seront ouverts à 5 h. 1/2.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

2e chambre

Audience du 22 décembre

Président M. DE VALROGER. — Assesseurs, MM. MARION et ENLARD DE GUÉMY

Affaire de la « Vraie France » — Injures et Outrages au Préfet du Nord

Cette affaire se rapporte aux scènes déplorables qui ont marqué, à Tourcoing, l'expulsion des RR. PP. de Sainte-Marie.

Dans un article, qui a été suivi de plusieurs autres du même genre, le journal incriminé a lancé au Préfet du Nord, l'épithète de menteur ! A divers endroits du même factum il a répété ce mot injurieux que le Préfet poursuit aujourd'hui devant la 2e chambre correctionnelle.

Me Dubuis, du barreau de Paris, occupe pour le Préfet, partie civile. Il est assisté de Me Desrousseaux, avoué.

Me Falateuf, du même barreau, est au banc de la défense. Une foule nombreuse remplit la salle des Pas-Perdus. Un poste de sergents de ville, placé à l'entrée dite *des Témoins*, a la consigne rigoureuse de ne laisser passer que les porteurs de cartes.

A midi 25 l'audience est ouverte.

A l'entrée de la chambre du Conseil, un huissier en grande tenue se tient prêt à introduire M. le général Lefebvre, commandant du 1er corps, cité comme témoin par M. le préfet.

Au nombre des 21 témoins, nous remarquons encore l'honorable M. Modeste Helin, curé de la paroisse St-Michel. à Lille.

Les bancs des avocats sont bondés de membres du barreau en robe.

Contrairement à ce qu'on attendait, le siége du ministère public est occupé, non par M. le Procureur-général, mais par M. Cottignies, substitut.

Aussitôt l'appel de l'affaire, Me Desrousseaux, avoué, lit des conclusions tendant à faire condamner le journal la *Vraie France* pour tous dommages-intérêts, à l'insertion du jugement de condamnation dans les journaux du département.

La salle des témoins se trouve trop petite et on doit introduire les personnes citées dans la salle du tribunal de commerce.

Me Dubuis, avocat du barreau de Paris, lit les articles incriminés. Car, outre le numéro du 10 novembre où le Préfet est traité de menteur par la *Vraie France*, dans les numéros des 4, 5, 6 et 7, ce magistrat est encore accusé d'avoir fomenté l'émeute.

Ces injures répétées forment le fond des polémiques ordinaires de ce journal. Il ne vit en paix avec personne. Il est possédé de la fureur de l'injure, dit l'orateur.

Le prefet a été bien patient. Pourquoi donc aujourd'hui le vous livre-t-il à la justice ?

Ah ! c'est que il est une limite à la patience humaine. Cette limite était franchie ; il fallait une réparation, il fallait arrêter ce débordement d'injures.

« Il y a, dites-vous, une chose qu'un homme ne fait jamais. » Eh ! oui, messieurs, cette chose c'est de ne pas souffrir qu'on vous dise : vous avez menti. Discutez-nous, jugez nos actes politiques, mais ne touchez pas à notre caractère.

Le préfet du Nord a exécuté les décrets la tête haute ; mais il a voulu y mettre toute la modération possible.

Que fait-il à Tourcoing ? Il aver it que si des désordres se produisent, il devra sévir. Il espérait par les termes de son assignation voir le journal mieux renseigné revenir à une meilleure appréciation de sa conduite.

Et il a pu espérer un moment. Cette assignation vous a refroidis, messieurs. Vous insérez le document et vous dites : il nous a été impossible de contrôler les affirmations qu'on vient de lire. Comment ! mais vous n'étiez donc pas certains des faits graves avancés par vous et vous nous traitiez de menteur !

Après huit jours de délai, le journal demande à faire la preuve. Il le demande dans la pièce que voici et cette pièce est la négation de tout ce qu'il avait dit.

Or, depuis l'attaque que nous avons dirigée contre vous, vous produisez un nouveau fait et vous dites que le prefet a demandé que les Pères congédient leurs amis, afin de les priver de leurs défenseurs naturels.

L'avocat fait ses réserves sur cette injure nouvelle et il consent à entendre les témoins du journal. Leurs dépositions seront peut-être, dit-il, plus loyales que vos insinuations.

Me Falateuf prend la parole pour la *Vraie France*.

J'entends mon contradicteur déclarer que le préfet se trouve parfaitement à l'aise parce qu'il a marché avec le gouvernement. Que le préfet se loue de sa société, mais qu'il sache bien qu'en acceptant de comparaître devant la justice, il ne déroge pas non plus. Il se présente avec nous devant cette magistrature française dont l'indépendance fait aujourd'hui l'admiration du monde. Tout le procès se résume en ceci : les décrets ne seront pas exécutés relativement aux PP. de Ste-Marie. Puis, est-il vrai, oui ou non que quelques heures plus tard cette promesse a été faussée ? Voilà pourquoi nous demandons l'audition complète des témoins sur tous les faits de la cause.

AUDITION DES TÉMOINS

1er témoin : M. le general Lefebvre.

L'avocat du plaignant désire savoir du commandant du 1er corps quelles ont été les dispositions prises pour l'exécution des décrets.

M. Lefebvre raconte qu'il était avisé, dès le mois d'octobre, de cette exécution imminente.

Le 8 septembre au soir à huit heures, M. Paul Cambon, très-ému, vint chez lui, lui fit part des désordres qui avaient lieu à Tourcoing et lui demanda de mettre à sa disposition la force nécessaire pour maintenir l'ordre.

2e témoin. M. Modeste Helin, 44 ans, curé de St-Michel, à Lille.

M. l'abbé Helin dit que, mandé par le préfet du Nord, dont la demeure est sur sa paroisse, il a consenti à remplir une mission de paix à l'égard des religieux de Ste-Marie, à Tourcoing. Il était chargé par le magistrat de leur dire que, jusque-là, il n'était nullement question de les expulser. Une autre fois, vers la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre, le témoin fut encore chargé de dire aux PP. de Ste-Marie que l'exécution n'aurait lieu que si l'agitation continuait.

Me Falateuf demande au témoin si les PP. n'étaient pas invités par lui à la congédier leurs amis.

R. Oui, à congédier tous ceux qui étaient dans la maison.

D. Monsieur le curé, avez-vous assisté aux troubles ?

R. Le 8 novembre, vers 10 heures du matin, je quittai la maison religieuse de Tourcoing. Il y avait du monde dans la chapelle. Des hommes y fumaient.

Au dehors, il y avait des groupes, les uns amis, les autres adversaires des religieux.

Me Dubuis demande où M. le curé est allé ensuite.

R. — A Lille, j'ai vu M. le Préfet, car c'était à sa demande que j'avais tenté cette démarche dont le but était de conserver les PP. comme prêtres auxiliaires.

Me Dubuis demande encore si, dans l'intérieur du couvent, il n'y avait pas des barricades.

R. Je n'ai vu que quelques portes barrées.

D. Qu'a répondu le P. Supérieur ?

R. Je ferai de mon mieux, a-t-il dit; mais l'attention est attirée sur nous : Je ne puis faire ce que je veux.

D. N'a-t-il pas dit : nous ne sommes plus maîtres chez nous ?

R. Le sens de ces paroles n'est pas resté dans ma mémoire.

3e témoin. Le P. Fleurance raconte les mêmes faits que le précédent témoin. M. le préfet nous a fait faire par M. l'abbé Helin, le lundi vers 10 heures toutes ces propositions. Le témoin a été insulté dans la chapelle par des individus qui, au nombre de 30 à 40 y étaient entrés. Il a prié ses amis, pour obéir au préfet, de quitter la maison vers une heure.

Vers 2 heures, on voulait enfoncer la porte qu'un certain nombre de jeunes gens défendaient au dehors.

D. Avez-vous ordonné de sonner la cloche ?

R. Non, et nous avons été bien étonnés de l'entendre. J'ai ordonné qu'on cessât immédiatement. M. D. Leurent nous avertit, dit le témoin de la part de M. Bompard que nous ne serions pas expulsés ce jour-là, et en tous cas que nous serions prévenus à temps; puis, qu'il ne fallait pas nous effrayer de voir arriver des troupes de Lille. On nous appela à la Mairie au moment où nous attendions la visite du Préfet chez nous, et le Préfet nous signifia que nous étions expulsés, malgré les observations de M. le maire et de son adjoint. M. le Préfet nous promit de laisser dans la maison deux ou trois frères si nous ne faisions pas de résistance. Que, du reste, il avait assez de forces pour réprimer le désordre. En revenant, sans avoir rien promis, nous trouvâmes la maison cernée et nous eûmes bien de la peine à rentrer chez nous.

Le témoin avait dit qu'on sonnerait la cloche, mais seulement quand le commissaire serait à la porte. Du reste, il n'a pas vu l'émeute. Le témoin a dit au Préfet, à la Mairie, d'opérer la nuit pour éviter tout désordre.

4me témoin. M. Lefebvre-Poissonnier, négociant. Il a fait remarquer au maréchal-des-logis Taxil, vers trois heures qu'il était temps de réprimer le désordre pour y couper court. Il a vu des groupes d'hommes étrangers qui lançaient des projectiles. Il n'y avait pas là un Tourquennois.

5me témoin. M. Léon Dhal-Lorthiois, négociant, à Tourcoing, a vu un porteur du *Petit Nord* qui disait venir à Tourcoing chercher sa 3me excommunication; que la troupe allait arriver, etc.

6me témoin. M. H. Destombes, filateur, était dans le couvent à 9 h. du soir. Il accompagna à la mairie le P. Supérieur et le P. Bourget. Il a entendu dire que M. Bompard s'indignait de ce qui était arrivé. Au retour, il a vu la rue barrée par la troupe.

7me témoin. M. J.-B. Lemaire, filateur, a vu des gamins empêcher de fermer la porte de la chapelle et un premier groupe d'étrangers arriva en chantant. M. Lemaire fut poussé contre le mur. Les émeutiers le frappèrent. Il a reconnu plus tard dans la foule plusieurs de ses agresseurs. Comme il se plaignait aux agents de police, on lui répondit : « si vous n'étiez pas ici, tout cela n'arriverait pas. »

8me témoin. M. V. Lesur, employé de commerce, à Tourcoing. — C'est lui qui a sonné la cloche. On lui cria d'en bas de le faire; il ne sait qui ce fut. Il y avait devant le couvent bien 2,000 personnes criant : on démolira les baraques et les c... Il a vu dans la chapelle des gens qui fumaient et blasphémaient. Il les a entendus dire : « mi j'ai reçu 40 sous, mi tros francs. » Tous ces hommes étaient des inconnus. Il y en avait qui chantaient le chant des grèves.

9me témoin. M. Victor Leblanc. Déposition semblable aux précédentes.

10me témoin. M. Louis Toulemonde a vu un nommé Englebert débarrasser une femme que les mauvais sujets étrangers maltraitaient.

11me témoin. M. Camille Scalabre a entendu les agents lui dire : « il ne fallait pas rester là. » Ces émeutiers étaient tous étrangers à Tourcoing. Le commissaire lui dit qu'il n'avait pas d'ordre. Il aurait voulu que M. Scalabre père usât de son influence sur la foule.

Le témoin a suivi la bande qui venait de Roubaix.

Les chefs portaient un bâton et avaient tous un foulard rouge, ces hommes marchaient au pas. Ils se rangèrent en ordre pour jeter des pierres contre le couvent. Un insurgé lui arracha sa manchette retenue par un bouton d'or qu'il mit dans sa poche.

12e témoin. M. Louis Destombes, filateur, même déposition.

13e témoin. M. H. Playoust, négociant, a été roué des coup ; quand il s'est plaint, on a dit à la police : « s'il avait fait comme nous, il n'aurait rien attrappé. »

Le 14e témoin et le 15e témoin, MM. E. Duvillers et L. Toulemonde font une déposition identique. M. Duvilliers a entendu dire dans la foule qu'il y avait là un employé de la maison Morel, de Roubaix. C'était un homme portant une veste blanche.

16e témoin. P. Bourget, confirme la déposition faite par son supérieur. Il a répondu pour sa part au préfet qu'il ne partirait que par la force de son habitation. Il a entendu parler qu'un homme se disant rédacteur de l'*Echo du Nord* s'était introduit dans le couvent.

17e témoin. M. Dupont a vu le conseiller municipal Dervaux, revenir de Lille et dire à M. Bompard ce que le Préfet lui avait répondu. Il y avait là en ce moment un reporter du *Petit Nord*. L'un ou l'autre de ces messieurs a dit : « Vraiment on va trop loin. »

18e témoin. M. Duprez, filateur, a entendu le maréchal-des-logis des gendarmes dire qu'il n'y avait pas dans les émeutiers une seule figure de Tourcoing.

19e témoin. M. Ed. Dewavrin confirme le témoignage précédent.

20e témoin. — M. D. Leurent, président du tribunal de commerce. Il a cru de son devoir d'aller à la mairie. M. Bompard qui y était lui a dit que l'exécution n'aurait pas lieu avant 4 ou 5 jours, que des pourparlers se faisaient. En tous cas, que l'expulsion n'aurait pas lieu sans avis préalable : il demanda à M. Bompard s'il l'autorisait à aller dire cela aux PP. Sur la réponse de M. Bompard, il se rendit au couvent et engagea les 70 ou 80 amis des PP. qui se trouvaient là à se retirer pour complaire au Préfet. On lui montre le reporter de l'*Echo du Nord* retenu dans la maison.

Le lendemain matin, quand il apprit l'exécution, M. Leurent fut indigné et il écrivit la lettre qu'on a pu lire dans les journaux.

21e témoin. M. Debuchy, député, faisant fonctions de maire, a prévenu le prefet de la situation. M. Ch. Jonglez et lui étaient convaincus qu'il n'y aurait pas d'exécution. Il a demandé du renfort au préfet. A 5 h. 1/2, à la mairie, le préfet, le procureur de la République, le commandant de gendarmerie, etc., se trouvaient réunis. Il a entendu parler de bandes venues du dehors.

M. Charles Jonglez, conseiller général, dépose des diverses démarches qu'il a faites pour rétablir l'ordre. Il affirme les promesses faites par M. Bompard au nom du préfet.

A 5 heures, il avait la promesse du préfet ; à 9 heures, le préfet signifiait son arrêté d'expulsion disant qu'il était impossible d'y surseoir Comme M. Desurmont, il regrette d'avoir accepté sa mission de conciliation.

La liste des témoins à décharge est épuisée.

TÉMOINS A CHARGE

M. Gaspard Desurmont, adjoint à Tourcoing. Il sait que le préfet a envoyé M. Bompard promettre que l'exécution n'aurait pas lieu, mais qu'en présence des désordres survenus, il était forcé d'exécuter les décrets.

D. Avez-vous su que le préfet avait envoyé M. Bompard pour faire évacuer le couvent par les amis des PP. et pouvoir, dans l'intervalle, empêcher la rentrée dans la maison ?

R. Non, monsieur le président.

D. Avez-vous entendu parler d'un rédacteur de l'*Echo du Nord*.

R. Oui : je crois que c'est M. Bompard qui a dit cela.

2e témoin à charge, M. Rembeauville, commissaire de police à Tourcoing. Il raconte que dans les jours qui ont précédé l'exécution, un factum imprimé a été distribué pour exciter à la résistance; il y avait de l'excitation. Le dimanche, la *Gazette de Tourcoing* annonçait l'expulsion pour le lendemain.

A 1 heure, la foule était déjà grande; bientôt on sonna le tocsin. Je me transportai sur les lieux vers trois heures sur la demande d'amis des PP. Je parvins à calmer un peu la foule.

D. Avez-vous vu des émeutiers étrangers ?

R. J'ai entendu parler de ce fait des étrangers. Je n'en ai pas vu.

D. N'avez-vous pas reçu une dépêche ?

R. Oui, de M. le préfet. Elle engageait les PP. à réprimer toute manifestation. (On rit.)

D. Avez-vous eu connaissance de l'assurance donnée par M. Bompard de la non-exécution.

R. Je ne sais pas au juste.

3e témoin à charge. M. Maulion, procureur de la République, a assisté à l'entrevue du préfet avec les Pères. Cette déposition ne nous apprend rien de nouveau, sinon qu'il a cru remarquer beaucoup de bienveillance du P. Fleurance. Quant au P. Bourget, il a dit qu'il n'était pas libre.

Il a su qu'on ne voulait pas expulser les Pères.

4e témoin à charge. M. Bouffet, secrétaire général.

M. le préfet partait pour Anzin quand il apprit, à la gare les troubles, il envoya M. Bompard à Tourcoing.

Celui-ci était chargé par dépêche d'assurer que l'exécution n'aurait pas lieu, si les troubles cessaient.

Le 5e témoin à décharge est M. Bompard. Il a bien dit qu'on avait trouvé une combinaison pour conserver les PP. L'affaire était au ministère. Il nous fallait 4 ou 5 jours pour être fixé. Pendant ce temps on n'aurait rien fait sans prévenir les religieux.

Dans la soirée du 8, le témoin a dû transmettre à MM. Debuchy et Leurent le changement survenu dans les résolutions du préfet. Dans les deux cas, il parlait au nom de M. le préfet.

M. Duflot, commandant de gendarmerie, sait que les troubles survenus ont empêché les intentions bienveillantes de M. le préfet.

La liste des témoins à décharge est épuisée. L'audience est suspendue pour un quart d'heure.

LES PLAIDOIRIES

A 5 heures un quart, Me Dubois prend la parole pour le préfet, partie civile.

Il trouve dans l'article de la *Vraie France* le triple délit de fausse nouvelle, de diffamation et d'outrages à un fonctionnaire à l'occasion de ses fonctions.

Le journal n'a rien prouvé de ce qu'il avait avancé. La vérité est sortie de la bouche de tous les témoins. N'ont-ils pas tous dit que, dans leur pensée, l'expulsion n'eut pas eu lieu sans les désordres qui ont éclaté ?

Que demande le Préfet ? que le jugement qui frappera les diffamateurs soit reproduit dans tous les journaux du département : seul moyen de réparer le mal.

Les faits sont si patents que votre gagement, messieurs, n'est pas douteux ; mais l'éloquent discours que vous allez entendre tout à l'heure pourrait les obscurcir.

L'avocat explique tous les faits relatés par les témoins.

Que les Tourquennois ou les Roubaisiens aient fait cette émeute, est-ce là ce que vous avez à juger ? Non, vous avez à voir les faits tels qu'ils sont

Me Falateuf reprend à son tour et un à un les trois prétendus délits imputés à son client.

L'honorable avocat lit l'article incriminé.

Vous avez promis ; le témoignage de l'abbé Helin en fait foi.

Le soir même, pendant que déjà grondait l'émeute à Tourcoing, rien n'est encore changé.

M. Bompard a eu mission d'annoncer la bonne nouvelle.

Les PP. ont cru aux promesses de la préfecture. Leurs amis, eux, n'y ont pas cru.

Or, l'engagement d'honneur pris par vous a-t-il été tenu par vous ?

Eux, les religieux en apprenant que le préfet vient à Tourcoing, ils ont la naïveté de croire qu'il viendra chez eux ! Et pourtant, déjà alors, l'arrêté du préfet était écrit par lui, à Lille, contre eux.

Y avait-il, oui ou non, une promesse ? M. Bompard avait-il oui ou non, qualité pour parler ?

Y a-t-il eu, oui ou non, exécution, malgré la parole donnée ?

Voilà toute la défense. M. le Préfet Cambon est un homme prudent qui tient à accomplir son devoir sans bruit, se tenir bien avec ses chefs, sans se brouiller avec ses administrés : C'est un opportuniste !

Partout où M. Cambon a été administrateur, il s'est montré l'homme du calme. Il assiste au mal avec douleur, il assisterait au bien avec joie, mais avant tout, il veut satisfaire ses chefs.

Il n'a donc pas expulsé les religieux de gaîté de cœur.

Or, on avait commencé les expulsions : Pourquoi les interrompre ? Pourquoi faire relâche ? La populace demande pourquoi ? Et ceux qui demandent l'exécution des décrets, quels sont-ils ? Voyons-les. Ils sont obscènes dans leurs exploits ils volent un bouton en or à un témoin.

Oh ! les honnêtes gens, dites-vous, étaient aussi dans la bagarre.

Oui, et il était beau de les y voir défendre les braves citoyens menacés par cette tourbe. Oui, je vous le dis, cela était beau !

Avons-nous commis un outrage ? Mais pour les mots crochetteur et voleur on ne me poursuit pas. Pour *menteur*, on me poursuit.

Le mot *ignominieux* vous déplaît, mais *stratagème*, employé par vous, nous justifie. Nous n'avons qu'à y ajouter son épithète.

Oui, oui, faire une besogne qui déplaît, avec le moins de bruit possible; voilà M. Cambon, voilà l'opportuniste, tromper les PP. pour les mieux frapper. Violor sa parole ensuite, tout cela n'est rien et vous voulez que l'indignation n'ait pas débordé de notre plume.

LE RÉQUISITOIRE

L'organe du ministère public trouve les trois délits bien caractérisés dans l'article poursuivi.

Il fait l'éloge des Pères de Marie, qui, jamais, dit-il, n'ont fait de politique. Aussi le préfet voulait les conserver.

M. le préfet a envoyé le curé de sa paroisse auprès des Pères, pour remplir une mission d'apaisement et de conciliation.

Enfin l'administration n'a rien à regretter, suivant le parquet. Les troubles sont venus des imprudents amis des religieux.

M. le substitut annonce qu'une plainte en tentative de corruption sur le commissaire a été déposée.

L'enquête est commencée. Elle est sur le point d'aboutir.

Le préfet devait maintenir l'ordre ; il la maintenu. Il a changé d'avis soit ; mais les circonstances produisent cela tous les jours.

L'article de *La Vraie France* contient une fausse nouvelle car on y a passé toute la scène du soir, c'est là que nous voyons la mauvaise foi.

M. le substitut conclut donc à la condamnation du journal.

Me Falateuf rectifie une phrase de l'orateur précédent : Ce n'est pas l'ordre établi qu'il faut protéger, c'est la loi,

Ne pas exécuter un engagement, ce n'est pas mentir, dites-vous, c'est changer d'avis ! Prenez garde, cette doctrine vous mènera loin.

Il y a eu promesse de M. Bompard au nom et par délégation du préfet, dit M. Leurent. L'exécution a démenti la promesse. Le tribunal dira comment cela doit se qualifier.

L'affaire est renvoyée à huitaine pour le prononcé du jugement.

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement dans le procès intenté hier par M. Wouters, serrurier, à la *Vraie France*, au sujet des crochetages du 6 novembre.

Le journal a été condamné à 50 francs d'amende, à 200 francs de dommages-intérêts, et à l'insertion dans deux journaux.

Les Inondations

DANS LE NORD

L'abondance des pluies devient réellement désastreuse. Mardi après midi le temps avait semblé vouloir se mettre à la gelée, mais hier matin est survenu un brusque changement de température et l'eau a recommencé à tomber de plus belle. Les habitants des campagnes sont sérieusement inquiétés; les semailles sont encore toutes fraîches et les récoltes courent grand risque d'être perdues pour toujours.

A LILLE, la Basse-Deûle est sortie de son lit et roule avec violence. Plusieurs manufactures de produits chimiques, la fabrique de bougies de M. Béghin à La Madeleine et la distillerie de M. Porion, à St-André, sont en partie arrêtées.

A DON, le niveau de la Deûle a haussé de 25 centimètres.

A ARMENTIÈRES, la Lys a encore monté de 50 centimètres; Estaires est sous les eaux et toutes les caves sont inondées.

A Armentières et Houplines, les tissages de MM. A. Deheere et L. Fremaux, de M. H. Deren, de M. Cardon-Fauvergue, de M. Woussen-Lesiboudois et de MM. Jeanson et Brunet sont inondés et arrêtés.

A CONDÉ, l'eau monte toujours; les habitants travaillent jour et nuit au renforcement des digues et le pays ressemble à une vaste nappe d'eau.

Toutes les caves sont inondées.

A HAZEBROUCK. Pendant toute la journée d'hier mercredi, une pluie persistante, chassée par un fort vent de sud-ouest, est tombée sur notre région.

Les inondations reparaissent plus nombreuses et plus menaçantes que lundi dernier.

La Borre-Becque a, de nouveau rompu ses digues et nos campagnes, principalement tout le sud d'Hazebrouck est submergé.

L'Yser et la Peene-Becque passent par dessus bords :

Steenvor